Office de Tourisme
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

OFFICE DE TOURISME DE GRENOBLE ALPES METROPOLE / EPIC

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ DE DIRECTION

PREFECTURE DE L'ISERE
23 DEC. 2020
SECTION COURRIER N° 5

Le 16 décembre 2020, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole, s'est réuni en 141ème assemblée, en distanciel, sous la présidence de Mme Mélina Herenger, Présidente de l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole.

Sur 11 membres titulaires :

Étaient présents :

1. Mélina HERENGER, représentante de Grenoble Alpes Métropole, pouvoir de Pascal BARTHÉLÉMY,
2. Maxence ALLOTO, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
3. Dominique ESCARON, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
4. Sylvain LAVAL, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
5. Hugues DE VILLARD, représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grenoble,
6. Christian HOFFMANN, président Label Ville.

Était représenté :

7. Pascal BARTHÉLÉMY, représentant la CITHI/UMIH,

Sur les membres associés :

Étaient présents également :

8. Caroline BOUVARD, directrice générale adjointe au développement et à l'attractivité du territoire,
9. Barbara STERNAL, contrôle de gestion métropole et ville de Grenoble,
10. Fabienne TURPIN, directrice du tourisme et de la promotion du territoire métropole,
11. Yves EXBRAYAT, directeur de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole,
12. Nicolas BEROUD, Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération n° 2020.962
Objet : Adhésion au service PayFiP

Depuis le 1er juillet 2020, l'Office de Tourisme en sa qualité d'établissement public est dans l'obligation d'adhérer au service PayFiP qui est un service gratuit d'encaissement sur Internet des recettes publiques proposé par la DGFIP.

Il est demandé au Comité Directeur d'approuver l'adhésion au service PayFiP à compter du 1er janvier 2021 et d'autoriser la présidente de l'Office de Tourisme à signer l'ensemble des documents régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif Payfip pour l'ensemble de l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur décide, à l'unanimité par 7 voix Pour, d'approuver l'adhésion au service PayFiP à compter du 1er janvier 2021 et d'autoriser la présidente de l'Office de Tourisme à signer l'ensemble des documents régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif Payfip pour l'ensemble de l'établissement.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Transmis en Préfecture
Le

Pour copie certifiée et conforme
Grenoble, le 16 décembre 2020
La Présidente, Mélina Herenger

Office de Tourisme | 14 rue de la République - 38 000 Grenoble - France | TÉL. +33 (0)4 76 42 96 01 - FAX +33 (0)4 76 42 45 90
grenoble-tourisme.com | *grenoble-congres.com*

SIRET 414 835 397 00012 - TVA Intracommunautaire FR83 414 835 397 - NAF 7990Z - IMO 38120002